

Les principes généraux

Les candidats sont soumis à des épreuves d'admission organisées par l'EESTS. Ces épreuves comportent une phase écrite et des entretiens oraux. Le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

Il est structuré en domaines de compétences et peut être obtenu, en tout ou partie, par la voie de l'examen à l'issue d'une formation ou par la validation des acquis de l'expérience. La formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est dispensée de manière continue ou discontinue en trois ans. Elle comporte 1 450 h d'enseignement théorique et 2 100 h (60 semaines) de formation pratique.

La formation théorique est composée de quatre domaines de formation (DF)

DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé : 450 h

DF 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

1ère partie : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 h

2ème partie : Conception du projet éducatif spécialisé : 200 h

DF 3 : Communication professionnelle en travail social

1ère partie : Travail en équipe pluriprofessionnelle : 125 h

2ème partie : Coordination : 125 h

DF 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

1ère partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles : 125 h

2ème partie : Travail en partenariat et en réseau : 125 h

La formation pratique est composée de stages

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique. Chaque stage se déroulera sur des terrains professionnels avec lesquels existe une convention cadre de site qualifiant. Ce temps de formation permet, au sein d'établissements et de services d'acquérir des compétences professionnelles auprès de professionnels aguerris.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 60 semaines (2 100 h) se déroule sous la forme d'un stage d'une durée de 28 à 36 semaines (980 à 1 260 h) et d'au moins deux stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 h). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation.

Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Référentiel de compétences

Domaine de compétences 1 – Accompagnement social et éducatif spécialisé

- c1** - Instaurer une relation
- c2** - Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités
- c3** - Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- c4** - Organiser une intervention socioéducative individuelle ou collective
- c5** - Animer la vie quotidienne

Domaine de compétences 2 – Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif

- c6** - observer, rendre compte et analyser les situations éducatives
- c7** - participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

Conception du projet éducatif

- c8** - établir un diagnostic socioéducatif
- c9** - concevoir un projet éducatif
- c10** - évaluer le projet éducatif

Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Travail en équipe pluriprofessionnelle

- c11** - s'inscrire dans un travail d'équipe
- c12** - Elaborer, gérer et transmettre de l'information

Coordination

- c13** - élaborer des documents communicables à des tiers
- c14** - assurer en équipe la cohérence de l'action socioéducative

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles

- c15** - situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- c16** - veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques.

Travail en partenariat en réseau

- c17** - établir une relation professionnelle avec les partenaires
- c18** - développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé
- c19** - développer et transférer ses connaissances professionnelles

Particularités de la sélection : allègements possibles de la formation

Toute personne susceptible d'obtenir un allègement de formation doit en faire la demande écrite. Une commission se réunit pour étudier chaque dossier et proposer le type d'allègement adapté dans la limite maximale de :

a) un tiers de la durée de formation pour les candidats :

- titulaires de diplômes sanctionnant deux années au moins d'études accomplies après le baccalauréat
- titulaires du diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ou du diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- titulaires du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique ou du diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale et ayant exercé cinq ans dans l'emploi correspondant.

b) deux tiers de la durée de formation pour les candidats :

- titulaires d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence
- titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, mention carrières sociales
- titulaires du diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Puéricultrice
- titulaires d'une attestation de réussite à la formation dispensée par le Centre National de Formation et d'Etudes (CNFE) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse